

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges,

**Conseil académique du 29 mars 2024 :**  
**Décision n° 404-2024-CAB**

**Sujet** : Election du Vice-Président Délégué Relations Partenariales et Valorisation

La candidature de Monsieur Vincent Sol est proposée au Conseil Académique.

L'ensemble des membres élus et l'ensemble des personnalités extérieures, après vérification du quorum et des procurations données, sont appelés à se prononcer sur cette candidature, dont voici le résultat :

Vote :           37 Voix Pour  
                  0 Voix Contre  
                  4 Bulletins blancs  
                  0 Vote nul

Monsieur Vincent Sol est élu Vice-Président Délégué Relations Partenariales et Valorisations.

Fait à Limoges, le 29 mars 2024

**La Présidente de l'Université de Limoges**  
**Présidente de CAC**

**Isabelle KLOCK FONTANILLE**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2024.**

**Modalités de recours** : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*